



Formation

Le Statut de l'élu(e) local(e)

Présentation

Les élus locaux bénéficient d'un statut particulier dont les bases ont été définies par la loi du 3 février 1992, modifiée à plusieurs reprises. De la conciliation d'un mandat avec l'exercice d'une activité professionnelle à la protection juridique, en passant par la couverture sociale, les remboursements de frais ou encore la fiscalisation des indemnités de fonction, difficile parfois de s'y retrouver. Cette formation propose aux élus municipaux de connaître les dispositions destinées à leur permettre d'exercer leur mandat local dans les meilleures conditions.



Programme / objectifs pédagogiques

1. Découvrir le cadre juridique applicable en matière de Statut de l'élu(e)
2. Savoir concilier l'exercice d'un mandat local avec celui d'une activité professionnelle
3. Maîtriser ses temps d'absence (autorisations d'absence et crédits d'heures)
4. Connaître les régimes de protection sociale et juridique prévus pour les élus locaux
5. Prévenir les risques de mise en cause d'une responsabilité administrative ou pénale

Moyens pédagogiques

Présentation du cadre juridique général, conseils adaptés en fonction de la situation de chacun(e), échanges et partage de bonnes pratiques. Formation dans une salle dédiée, vidéoprojecteur pour la diffusion des supports, carnet de note, supports pédagogiques « papier » et numérique.

Intervenant



Christophe ROBERT

Juriste, élu local, enseignant en Droit public, auteur de nombreux ouvrages juridiques pratiques (*L'accès aux documents administratifs, Le guide de l'autorité parentale, Les troubles du voisinage, La justice de proximité...*), il intervient depuis plus de 20 ans pour former les maires et les élus locaux sur le terrain.

Organisation et financement

- Formation proposée en inter ou en intra
- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Coût : 290 euros TTC
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations (code ELU0102)

